

Ecole primaire de Saint Pantaléon les Vignes

Extrait du règlement cantine et garderie

GARDERIE :

La garderie périscolaire de l'école primaire de Saint Pantaléon les Vignes est gratuite. Celle-ci reste disponible aux parents qui travaillent. Exceptionnellement l'enfant pourra rester en garderie si l'un des parents ne travaillant pas doit s'absenter pour des raisons justifiables

Les heures : **Le matin de 7H45 à 8H50,**

Le soir de 16H30 à 18H00. Pour le respect au personnel, veuillez récupérer vos enfants à l'heure. Un état sera fait régulièrement avec les ATSEMS et si des familles ne respectent pas les horaires, les ATSEMS auront l'obligation de refuser les enfants à la garderie et un blocage sur le Portail Famille sera fait.

L'accueil des enfants à la garderie du matin aura lieu dans la salle de motricité jusqu'à 8H30 par beau temps, 8H45 lorsqu'il fait trop froid, puis dans la cour. L'agent est tenu de surveiller que les enfants sortent correctement couverts et qu'ils aient rangé le matériel avant de sortir.

L'inscription **est obligatoire**. Si n'y a pas d'inscription l'enfant sera refusé systématiquement car il ne sera pas assuré si un incident se produisait pendant cette période.

Le délai de réservation sera le jeudi au soir pour la semaine suivante.

Les réservations se feront par le « Portail famille ». Le planning sera prévu individuellement et à chaque garderie.

Toutes modifications seront à signaler soit par le « portail famille » jusqu'au délai prévu ou au-delà par mail à ecole-pantaleon@orange.fr avec un justificatif. Aucun changement ne sera pris par les ATSEM.

En cas d'accident nécessitant l'intervention de soins extérieurs, l'ATSEM avertira en premier lieu les pompiers puis elle contactera au plus vite une personne de la mairie qui viendra l'assister auprès de l'enfant blessé et de tous les enfants présents. Tout incident doit être signalé au Maire et sera consigné dans un cahier de liaison.

CANTINE :

La cantine scolaire est ouverte à tous les enfants scolarisés à l'école, aux enseignantes, au personnel de l'Education Nationale en visite dans l'école et au personnel communal.

Le prestataire « Plein sud restauration » livre les repas tous les jours en liaison froide.

Le prix du repas est de 3 € 94 pour l'année scolaire 2022-2023 et payable d'avance.

Les repas sont à réserver sur le « portail famille » le mercredi midi au plus tard pour la semaine suivante.

Une annulation pourra être validée, uniquement par mail à ecole-pantaleon@orange.fr. Annulation justifiée :

- Enfant malade avec un justificatif médical
- Absence de maîtresse

Le prix du repas sera décompté de votre compte cantine. Les ATSEM ne sont pas disposées à modifier les plannings.

Le gaspillage alimentaire est une préoccupation de tous donc les repas remboursables pour les absences justifiées seront pris en compte quand il n'y aura pas la possibilité pour les parents de venir récupérer le repas commandé de l'enfant dans la journée. Etant donné que nous devons inscrire les enfants à la cantine avec un délai de J-5, les absences temporaires des maîtresses et les instabilités pour les remplacements de celles-ci, un compromis a été trouvé entre parents d'élèves et la mairie c'est que les enfants amèneront leurs pique-niques à ces moments-là, les ATSEM seront là pour relier

les informations. Merci de votre compréhension

Les enfants ne doivent donc pas sortir dans la cour avant 12H45 ni être maintenus à table après 13H.
Les agents sont tenus de surveiller qu'à l'issue du repas les enfants se lavent correctement les mains et s'habillent en fonction du temps avant de sortir dans la cour.

Trop d'abus pendant l'année scolaire 2021-2022 ont été constatés pour les réservations des repas cantine au dernier moment ou des oublis réguliers donc il a été décidé qu'il n'y aura plus d'arrangement pour les réservations.

On vous rappelle que les règlements peuvent se faire :

Par semaine, au mois ou à l'année

Payable par Pay-Fip ou par chèque

Sanction immédiate sera appliquée

ATTENTION : si vous réservez en fin de mois, vérifiez si la semaine n'est pas à « cheval » avec le mois d'après, cela ne se fait pas automatiquement, vous devez basculer sur le mois d'après pour finaliser la réservation de la semaine.

LE PORTAIL FAMILLE « ARG » :

Pour les nouvelles familles, une fiche individuelle sera à remplir et à rendre en mairie, un lien vous sera envoyé par mail pour finaliser votre création au « Portail Famille » .

Ce portail famille permettra un suivi plus précis et sera disponible aux parents à tout moment. Des informations importantes ou autres émanant de la mairie seront affichées sur l'accueil du site.

- Un portail 100% en ligne avec connexion sécurisée et cryptée
- Gestion d'une fiche famille par enfant
- Réservations pour la garderie et les repas cantine
- Paiement Pay-Fip en ligne dès la réservation, par prélèvement automatique
- Par chèques (payable en mairie et uniquement pendant les heures d'ouverture au public.)

Votre cagnotte « repas cantine » sera actualisée à chaque mouvement à J + 2.

La fiche famille va permettre d'indiquer pour chaque enfant les intolérances, restrictions alimentaires et les allergies....

Saint Pantaléon les Vignes,
Le 27 juillet 2022

Le Maire, Céline LASCOMBES


